

Séance du Conseil Municipal du 25 février 2016 à 20h30.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LEBEE

Absents excusés : Gabriel RINFRAY procuration donnée à Luc GALLARD, Chrystèle PERRIN procuration donnée à Denis BANNIER, Lucie DEBROIZE procuration donnée à Dominique HERRAULT

1. Comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et de la supérette

Les comptes administratifs de l'exercice 2015 pour la commune, l'assainissement et de la supérette sont présentés par M LEBEE adjoint en charge des finances et du personnel.
Ils sont approuvés à l'unanimité du conseil municipal.

2. Vote des subventions

Les demandes de subventions ainsi que les propositions sont présentées à l'assemblée. Les propositions de subventions sont approuvées à l'unanimité du conseil municipal.

3. Approbation de la convention avec l'ALSH de Martigné

La convention précise que la subvention sera basée sur un tarif de 10 € par journée enfant. Cette convention est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

4. Classement des archives

Conformément à la réglementation, un travail de classement des archives par un archiviste doit être mené. Ce travail est estimé à 6 semaines pour un montant d'environ 5000 €.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

5. 2^{ème} extension de l'école publique

L'ensemble des demandes de subventions liées au projet d'extension d'école est présenté. Il est proposé de demander en complément une subvention auprès du fond d'investissement local.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

6. Ecole publique

Une demande de modification des horaires a été remontée par les enseignants. Cette modification a reçu un avis favorable du conseil d'école. La modification concerne l'école maternelle et consiste à décaler l'heure de fin d'un quart d'heure. Les horaires de l'école maternelle seraient donc de 8h45 à 12 h (au lieu de 12h05) et de 13h45 à 15h45 (au lieu de 15h30) tous les jours..
Cette proposition est approuvée par 10 voix pour et 5 abstentions par le conseil municipal.

7. Espace jeux

Une convention nous est proposée pour préciser les conditions d'intervention d'une EJE mise à disposition par la CCPRF au sein de l'espace jeux.
Cette convention est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

8. Site Internet

Une présentation du site web de la commune est réalisée ainsi que des modalités de mise à jour. Il est proposé de lancer officiellement ce site.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

9. Convention avec ERDF

Un transformateur doit être installé sur le site de la commune (rue du puits) et une ligne souterraine doit être mise en place. Une convention est proposée par ERDF à cet effet.

Cette proposition de convention est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

La séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,

